



**Comité de la vérification**

**Procès-verbal 7**

**Le mardi 26 novembre 2019**

**9 h 30**

**Salle Champlain, 110, avenue Laurier ouest**

---

- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
- 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 11 décembre 2019 dans le Rapport No 6 du Comité de la vérification.*

**Présents :**

**Président : conseiller J. Cloutier**  
**Vice-présidente : conseillère C. A. Meehan**  
**Conseillers : E. El-Chantiry, A. Hubley, T. Kavanagh et G. Darouze**

**DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT**

Aucune déclaration d'intérêts n'est déposée.

**ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

Procès-verbal 6 - le 22 octobre 2019

**CONFIRMÉ**

***N.B. À la demande du président, et avec l'accord de tous les membres présents et votants, l'ordre du jour de la réunion du Comité de la vérification est remanié comme suit.***

## **SERVICES DES FINANCES**

### **SERVICES DES FINANCES MUNICIPALES**

1. PLAN DE VÉRIFICATION DE 2019 D'ERNST & YOUNG  
ACS2019-FSD-FIN-0008 À L'ÉCHELLE DE LA VILLE
- 

#### **RECOMMANDATION DU RAPPORT**

**Que le Comité de la vérification prenne connaissance du présent rapport et le transmette au Conseil à titre informatif.**

M<sup>me</sup> Suzanne Gignac de chez Ernst & Young donne une présentation PowerPoint qui offre au Comité un aperçu du plan de vérification 2019 de l'entreprise. Une copie de la présentation est conservée au greffe municipal. M<sup>me</sup> Isabelle Jasmin, trésorière municipale adjointe, Finances municipales, est présente pour répondre aux questions. Les conseillers S. Menard, C. McKenney, K. Egli, L. Dudas et J. Leiper sont aussi présents pour ce point.

Après la présentation, M<sup>me</sup> Gignac répond aux questions; on demande si la question du train léger est traitée dans le plan de vérification et si les secteurs sur lesquels porte la vérification sont les mêmes que l'an dernier.

Au terme des délibérations, le Comité REÇOIT la recommandation du rapport telle quelle.

## BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

2. BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL (BVG) PLAN DE VÉRIFICATION DE 2020

ACS2019-OAG-BVG-0010

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

### RECOMMANDATION DU RAPPORT

**Que le Comité de la vérification recommande au Conseil d'approuver le Plan de vérification du Bureau du vérificateur général de 2020.**

La motion ci-dessous concerne les points 2 et 4 :

#### CV MOTION No. 2019 1/7

Motion de la conseillère C.A. Meehan

**ATTENDU QUE** les documents à l'appui des points 2 et 4, respectivement intitulés *Bureau du vérificateur général (BVG) – Plan de vérification de 2020* et *Bureau du vérificateur général (BVG) – Rapport annuel et rapports de vérification détaillés*, n'ont pas été distribués avec l'ordre du jour;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le Comité de la vérification en approuve l'ajout à l'ordre du jour de sa réunion d'aujourd'hui, conformément au paragraphe 89(3) du *Règlement de procédure* (n° 2019-8).

ADOPTÉE

La vice-présidente Meehan lit d'abord les deux motions suivantes :

*ATTENDU QUE chaque année, le vérificateur général rencontre tous les membres du Conseil pour les consulter sur les vérifications qu'il y aurait lieu d'ajouter au*

*Plan de vérification annuel en vue de son examen par le Comité de la vérification et le Conseil municipal;*

*ATTENDU QUE ce processus de consultation interne a été effectué et que le rapport intitulé Bureau du vérificateur général (BVG) – Plan de vérification de 2020 a été ajouté pour examen, le vendredi 15 novembre 2019, à l'ordre du jour de la réunion du Comité de vérification du mardi 26 novembre 2019;*

*ATTENDU QUE ledit plan prévoyait sept vérifications;*

*ATTENDU QUE les événements récents liés au système d'autobus et de train léger combinés d'OC Transpo, ayant soulevé des inquiétudes, ont amené le Bureau du vérificateur général, le public et certains membres du Conseil à souhaiter la révision dudit plan pour qu'on y ajoute la vérification des prévisions d'achalandage et des horaires d'OC Transpo;*

*ATTENDU QUE le paragraphe 223.19(1) de la Loi de 2001 sur les municipalités dispose qu'une municipalité a le droit de nommer un vérificateur général « qui fait rapport au conseil et qui est chargé d'aider le conseil et ses administrateurs à assumer la responsabilité de la qualité de la gestion des fonds publics et de l'optimisation des ressources affectées aux activités de la municipalité »;*

*ATTENDU QUE le paragraphe 223.19(1.1) de la Loi prévoit en outre que le vérificateur général « s'acquitte de façon indépendante des responsabilités que lui attribue la [Partie V.1 de la Loi] »; et*

*ATTENDU QUE le paragraphe 6(5) du Règlement municipal n° 2013-375, dans sa version à jour, qui définit le poste et les responsabilités du vérificateur général de la Ville, fait écho à l'obligation du BVG d'agir « de façon indépendante » en prévoyant expressément que « le Conseil doit approuver le plan de travail de vérification » et que « [les] vérifications approuvées doivent être réalisées au moment et dans la mesure que le vérificateur général juge appropriés »;*

*PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le rapport intitulé Bureau du vérificateur général (BVG) – Plan de vérification de 2020 soit modifié par l'ajout d'une vérification complète des prévisions d'achalandage et des horaires d'OC Transpo;*

*IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la vérification de la gestion du matériel et des actifs de TI et celle du Système de paiement par carte d'achat soient supprimées*

*de ce rapport et pour être ajoutées au Plan de vérification que le vérificateur général soumettra au Comité de la vérification et au Conseil en 2021.*

*ATTENDU QUE le Bureau du vérificateur général a distribué aux fins d'examen la version provisoire du Plan de vérification de 2020 à la réunion du Comité de la vérification du 26 novembre 2019;*

*ATTENDU QU'un ajout de dernière minute visant à inclure une vérification des prévisions d'achalandage et des horaires d'OC Transpo sera présenté au Comité;*

*ATTENDU QUE la vérification de la gestion du matériel et des actifs de TI et celle du Système de paiement par carte d'achat seront reportées en raison de contraintes dans le budget provisoire 2020 du Comité de la vérification;*

*PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité de la vérification approuve le prélèvement ponctuel de 200 000 \$ du fonds de réserve pour la stabilisation des taxes en vue de financer son budget, y compris le Plan de vérification de 2020 dans sa version modifiée, inclusion faite de la vérification des prévisions d'achalandage et des horaires d'OC Transpo.*

Le vérificateur général Ken Hughes donne une présentation PowerPoint; il est assisté par Sonia Brennan, vérificatrice générale adjointe, et Ed Miner, vérificateur général adjoint. Une copie de la présentation est conservée au greffe municipal. Wendy Stephanson, trésorière municipale adjointe est présente pour répondre aux questions. Les conseillers S. Menard, C. McKenney, K. Egli, L. Dudas et J. Leiper sont aussi présents pour cette partie de la réunion.

Les questions concernent le fonds de stabilisation, les motions présentées et le financement s'y rattachant, le suivi de 2017 de la vérification du Plan de partenariat du parc Lansdowne et la vérification de conformité de 2019 de la structure en cascade du parc Lansdowne.

Au terme de la discussion, le Comité se prononce sur les motions présentées de la façon suivante :

#### **CV MOTION No. 2019 2/7**

Motion de la conseillère C.A. Meehan

**ATTENDU QUE le Bureau du vérificateur général a distribué aux fins**

**d'examen la version provisoire du Plan de vérification de 2020 à la réunion du Comité de la vérification du 26 novembre 2019;**

**ATTENDU QU'un ajout de dernière minute visant à inclure une vérification des prévisions d'achalandage et des horaires d'OC Transpo sera présenté au Comité;**

**ATTENDU QUE la vérification de la gestion du matériel et des actifs de TI et celle du Système de paiement par carte d'achat seront reportées en raison de contraintes dans le budget provisoire 2020 du Comité de la vérification;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité de la vérification approuve le prélèvement ponctuel de 200 000 \$ du fonds de réserve pour la stabilisation des taxes en vue de financer son budget, y compris le Plan de vérification de 2020 dans sa version modifiée, inclusion faite de la vérification des prévisions d'achalandage et des horaires d'OC Transpo.**

**REJETÉE, par un vote de 1 VOIX AFFIRMATIVE contre 5 VOIX NÉGATIVES, ainsi partagées :**

**VOIX AFFIRMATIVES** La conseillère C.A. Meehan  
(1) :

**VOIX NÉGATIVES (5) :** Les conseillers J. Cloutier, E. El-Chantiry, G. Darouze, A. Hublely et la conseillère T. Kavanagh

#### **CV MOTION No. 2019 3/7**

Motion de la conseillère C.A. Meehan

**ATTENDU QUE chaque année, le vérificateur général rencontre tous les membres du Conseil pour les consulter sur les vérifications qu'il y aurait lieu d'ajouter au Plan de vérification annuel en vue de son examen par le Comité de la vérification et le Conseil municipal;**

**ATTENDU QUE ce processus de consultation interne a été effectué et que le rapport intitulé *Bureau du vérificateur général (BVG) – Plan de vérification de 2020* a été ajouté pour examen, le vendredi 15 novembre 2019, à l'ordre du jour de la réunion du Comité de vérification**

du mardi 26 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** ledit plan prévoyait sept vérifications;

**ATTENDU QUE** les événements récents liés au système d'autobus et de train léger combinés d'OC Transpo, ayant soulevé des inquiétudes, ont amené le Bureau du vérificateur général, le public et certains membres du Conseil à souhaiter la révision dudit plan pour qu'on y ajoute la vérification des prévisions d'achalandage et des horaires d'OC Transpo;

**ATTENDU QUE** le paragraphe 223.19(1) de la *Loi de 2001 sur les municipalités* dispose qu'une municipalité a le droit de nommer un vérificateur général « qui fait rapport au conseil et qui est chargé d'aider le conseil et ses administrateurs à assumer la responsabilité de la qualité de la gestion des fonds publics et de l'optimisation des ressources affectées aux activités de la municipalité »;

**ATTENDU QUE** le paragraphe 223.19(1.1) de la Loi prévoit en outre que le vérificateur général « s'acquitte de façon indépendante des responsabilités que lui attribue la [Partie V.1 de la Loi] »; et

**ATTENDU QUE** le paragraphe 6(5) du Règlement municipal n° 2013-375, dans sa version à jour, qui définit le poste et les responsabilités du vérificateur général de la Ville, fait écho à l'obligation du BVG d'agir « de façon indépendante » en prévoyant expressément que « le Conseil doit approuver le plan de travail de vérification » et que « [les] vérifications approuvées doivent être réalisées au moment et dans la mesure que le vérificateur général juge appropriés »;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le rapport intitulé *Bureau du vérificateur général (BVG) – Plan de vérification du de 2020* soit modifié par l'ajout d'une vérification complète des prévisions d'achalandage et des horaires d'OC Transpo;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** la vérification de la gestion du matériel et des actifs de TI et celle du Système de paiement par carte d'achat soient supprimées de ce rapport et pour être ajoutées au Plan de vérification que le vérificateur général soumettra au Comité de la vérification et au Conseil en 2021.

ADOPTÉE

**SERVICES DES FINANCES**

**SERVICES DES FINANCES MUNICIPALES**

3. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET  
D'IMMOBILISATIONS DE 2020– COMITÉ DE LA VÉRIFICATION  
ACS2019-FSD-FIN-0007 À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

*Renvoyé de la réunion du Conseil municipal du 6 novembre 2019.*

**RECOMMANDATION DU RAPPORT**

**Que le Comité de la vérification examine les sections pertinentes des Budgets préliminaires d'immobilisations et de fonctionnement de 2020 et qu'il présente ses recommandations au Conseil, siégeant à titre de Comité plénier, aux fins d'examen lors de sa réunion prévue du 11 décembre 2019.**

Isabelle Jasmin, trésorière adjointe, Finances municipales, donne une présentation dont une copie est conservée au greffe municipal.

Après discussion, la motion suivante est soumise à un vote :

**AC MOTION No. 2019 4/7**

Motion de la conseillère C.A. Meehan

**Que le Comité de la vérification recommande au Conseil, siégeant à titre de comité plénier, d'approuver ses besoins en ressources de fonctionnement dans son budget préliminaire 2020 (page 3).**

ADOPTÉE



## BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

### 4. BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL (BVG) – RAPPORT ANNUEL ET RAPPORTS DE VÉRIFICATION DÉTAILLÉS

ACS2019-OAG-BVG-0011

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

#### RECOMMANDATION DU RAPPORT

**Que le Comité de la vérification reçoive le Rapport annuel et les rapports de vérification détaillés du BVG le 26 novembre 2019 et recommande au Conseil d'examiner et d'approuver les recommandations des vérifications.**

*Voir la motion n° 2019 1/7 concernant la documentation à l'appui, au point 2.*

Le président Jean Cloutier, soulève une question de privilège quant à un point dans le rapport annuel et les rapports de vérification détaillés du Bureau du vérificateur général (BVG) :

- Vérification relative au Fonds de pension de la Ville d'Ottawa

Comme il est membre du conseil, par souci de transparence et dans l'esprit de l'article 1 du Code de conduite, il déclare ce lien.

Comme il ne s'agit pas d'une déclaration d'intérêt, le conseiller Cloutier participe à la discussion sur ce point.

Ken Hughes, vérificateur général, Sonia Brennan, vérificatrice générale adjointe, et Ed Miner, vérificateur général adjoint, donnent une présentation PowerPoint qui offre un aperçu des vérifications ci-dessous : *[Une copie de cette présentation est conservée au greffe municipal.]*

- Vérification relative au traitement des avantages sociaux – Conformité et administration du programme
- Vérification des prévisions de la Ville

- Vérification relative au Fonds de pension de la Ville d'Ottawa (FPVO)
- Vérification relative aux négociations et aux achats de terres pour le train léger
- Vérification relative à l'approvisionnement de l'Étape 2 du train léger
- Vérification relative à l'extinction des incendies – Service des incendies
- Vérification relative au système de gestion des terres – Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique (à présenter en réunion à huis clos)

Les conseillers S. Menard, K. Egli et C. McKenney sont présents pour cette partie de la réunion.

Sont également présents pour répondre aux questions :

- Steve Kanellakos, directeur municipal
- David White, avocat général, Services juridiques, Direction générale des services novateurs pour la clientèle
- Elizabeth Marland, directrice, Service des ressources humaines, Direction générale des services novateurs pour la clientèle
- Will McDonald, chef de l'approvisionnement, Services de l'approvisionnement, Direction générale des services novateurs pour la clientèle
- Pat Scrimgeour, directeur, Systèmes-clients et Planification du transport en commun, Direction générale des transports
- Vivi Chi, directrice, Services de planification des transports, Direction générale des transports
- Kim Ayotte, chef des pompiers, Direction générale des services de protection et d'urgence

Les questions portent sur les vérifications suivantes :

- Vérification relative au traitement des avantages sociaux – Conformité et administration du programme

- Pénalités impayées; nombre d'employés touchant une assurance invalidité de longue durée; comparabilité avec d'autres villes et avantages externes.
- Vérification des prévisions de la Ville
  - Achalandage à long terme; zones de tarification et fraudes; données recueillies durant les travaux pour le train léger; recommandations non suivies et planification financière à long terme (transport en commun).
- Vérification relative au Fonds de pension de la Ville d'Ottawa (FPVO)
  - Nombre de membres depuis sa création; surplus de la réserve et cas de fraude.
- Vérification relative à l'approvisionnement de l'Étape 2 du train léger
  - Délégation de pouvoirs; processus d'évaluation technique et d'appel d'offres et liste des membres de l'équipe d'évaluation technique.
- Vérification relative à l'extinction des incendies – Service des incendies
  - Pourcentage de femmes au Service des incendies; processus de formation et recrutement.

Après discussion, le Comité PREND ACTE du point et l'ADOpte tel quel.

POINTS EN HUIT CLOS\*

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL (BVG) – RAPPORT ANNUEL ET RAPPORTS DE VÉRIFICATION DÉTAILLÉS - VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE GESTION DES TERRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - SERA RAPPORTÉ À LA CONCLUSION FINALE DU LITIGE / DES NÉGOCIATIONS

ACS2019-OAG-BVG-0011

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

La motion suivante est présentée :

**CV MOTION No. 2019 5/7**

Moved by Councillor C.A. Meehan

**Qu'en vertu du *Règlement de procédure* (n° 2019-8), le Comité de la vérification prenne une décision à huis clos, conformément à l'alinéa 13(1)a), au sujet de la sécurité de la propriété de la Ville, et selon le raisonnement énoncé à la section « Répercussions juridiques » du rapport intitulé *Bureau du vérificateur général – Rapport sur les suivis de vérification et les rapports détaillés connexes*, afin de recevoir du vérificateur général le suivi de la vérification de 2015 sur la gestion des incidents de sécurité des technologies de l'information (TI) et des interventions connexes.**

ADOPTÉE

De retour en séance publique, le président Cloutier explique que le Comité de la vérification s'est réuni à huis clos pour discuter la vérification du système de gestion des terres de la direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique.

Le président ajoute que durant la séance à huis clos, le vérificateur général et le personnel ont donné une présentation et répondu aux questions du Comité. Aucun vote n'a eu lieu, sauf pour la motion de procédure pour lever la séance à huis clos.

Ce rapport de vérification confidentiel sera rendu public à la conclusion du litige et des négociations.

Le rapport mentionné au point 4 et inscrit comme point à traiter à huis clos dans l'ordre du jour du Comité de la vérification est ADOPTÉ tel quel.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 14 h 50

---

Coordonnatrice du comité

---

Président